



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 15 mai 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la Mairie, sur convocation du Maire en date du 9 mai 2018.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

NOM	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
MUMBACH Paul	Maire	X	
STROH Dominique	1ère Adjointe	X	
GAUGLER Yvan	2ème Adjoint	Excusé	Mme Micheline CYBINSKI
BERBETT Alexandre	3ème Adjoint	X	
CYBINSKI Micheline	4ème Adjointe	X	
DEMICHEL Hugues	5ème Adjoint	Excusé	M. Paul MUMBACH
GAUTHERAT Bernard	Conseiller	X	
LENA Laurette	Conseillère	X	
VASSEUR Patrick	Conseiller	X	
DARDINIER Michel	Conseiller	X	
MOLINA Corinne	Conseillère	Excusée	Mme Dominique STROH
FRIEDRICH/BARRANCA Agnès	Conseillère	Excusée	M. Patrick VASSEUR
FLURI Laurent	Conseiller	X	A quitté la séance au point 5
PATORNITI Laurence	Conseillère	Excusée	M. Bernard GAUTHERAT
EVEILLE Peggy	Conseillère	X	
GARCIA Antonia	Conseillère	X	
ZANGER Jocelyne	Conseillère	X	
LUTTRINGER Christian	Conseiller	Absent	
HUG Frédéric	Conseiller	X	

Y assiste également :

Mme Sylvie SCHILLING, DGS, représentant les services municipaux.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **BUDGET/FINANCES**
 - 3.1. Approbation du nouveau plan de financement Mémorial de Haute Alsace
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1. Approbation convention de mise à disposition d'un garde-champêtre par la Brigade Verte
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 5.1. Approbation nouvelle convention de mise à disposition salles communales
 - 5.2. Approbation avenant n°1 à la convention de dépôt de la collection Sontag
6. **URBANISME**
 - 6.1. Droit de préemption urbain
 - 6.2. Aménagement foncier (remembrement) – Position de la Commune
7. **DIVERS**
 - 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 7.2. Informations diverses.
 - 7.2.1. Compte-rendu des premières réunions de quartier

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie SCHILLING en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

En préambule, M. le Maire fait état des modifications et précisions à apporter au compte rendu du 10 avril dernier :

- Point 3.2. Subventions aux Associations et Institutionnels : il est précisé que le montant total de subventions attribué est de 31 700.00€ en 2018.
- Point 3.3. Approbation du budget primitif principal 2018 : il est précisé que la section de fonctionnement a été adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de séance du 10 avril 2018 dont copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, ainsi que les précisions et modifications telles qu'apportées ci-dessus.

M. Frédéric HUG demande que le procès-verbal puisse remplacer, après son approbation par les conseillers, le compte-rendu mis en ligne sur le site de la Ville. Cette proposition est acceptée.

En outre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le complément apporté au point n° 3.1. d'approbation du nouveau plan de financement du Mémorial de Haute Alsace « et avant-projet définitif ».

3. BUDGET-FINANCES

3.1. APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DU MEMORIAL DE HAUTE ALSACE & AVANT PROJET DEFINITIF

2018-DCM-05-15-01

En introduction, M. le Maire rend compte du courrier réceptionné en date du xx par lequel M. le Préfet du Haut-Rhin demande des précisions quant aux demandes de subventions de l'Etat pour le projet de mémorial de Haute Alsace.

En effet, M. le Préfet s'oriente vers une attribution de la seule DETR (et aucune dans le cadre du contrat de ruralité du Sundgau).

Vu la remise en cause de la délégation de signature au Maire (2017-DCM-12-19-05) en son point n° 26 « *De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions. Le conseil municipal ne fixe pas de conditions particulières.* » et l'interprétation faite dudit article qui n'exonère pas le Conseil Municipal d'une délibération approuvant le nouveau montant de l'investissement et le nouveau plan de financement ;

Vu la délibération n° 2017-DCM-09-27-02 en date du 27 septembre 2017 portant approbation du projet de mémorial et du plan de financement en résultant ;

Où les explications complémentaires apportées par M. le Maire, notamment la part de travaux prise en charge par l'Association, soit 253 000.00€ ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avant-projet définitif (APD) et le nouveau montant de l'investissement du projet de Mémorial de Haute Alsace en résultant, selon un estimatif pour la part incombant à la Ville de Dannemarie d'un montant de 1 229 445.00€ ;
- D'APPROUVER le nouveau plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	1 229 445 € HT	UE : FEDER	237 000	16,53 %
Honoraires	99 000 € HT	Etat : DETR	420 000	29,30 %
Divers	34 000 € HT	Etat : Ministère des Armées	150 000 €	10,46 %
Honoraires Muséographie-Scénographie	71 000 € HT	Région : Traitement et requalification de friche	100 000 €	6,98 %
		Région : Climaxion	93 750 €	6,54 %
		PETR : Certificats d'économies d'énergie	98 250 €	6,85 %
		Sous-total aides :	1 099 000 €	76,67 %
		Fonds propres	334 445 €	23,33 %
TOTAL PROJET	1 433 445 € HT	TOTAL PROJET	1 433 445 €	100 %

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN GARDE-CHAMPETRE PAR LA BRIGADE VERTE

2018-DCM-05-15-02

M. le Maire rend compte aux conseillers de la carence en effectif du service de police municipale, conséquence de :

- La mise en disponibilité accordée au policier municipal à mi-temps, depuis le 1^{er} janvier 2018 et non remplacé à ce jour ;
- Le départ de l'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) à mi-temps, depuis le 10 mai 2018.

Considérant les difficultés rencontrées quant au remplacement desdits agents, compte-tenu de la législation en matière de police municipale et des besoins précis mais également des contraintes budgétaires de la Ville ;

Considérant que la procédure habituelle de recrutement n'a donné aucun résultat ;

Considérant l'appel fait tant au Centre de Gestion du Haut-Rhin (sans résultat) qu'au service de la Brigade Verte pour l'étude d'une mise à disposition de personnel apte à assurer les missions telles que définies par la Commune ;

Vu la proposition faite par le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres (Brigade Verte), pour une convention de mise à disposition d'un garde-champêtre intercommunal ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une convention de mise à disposition d'un garde-champêtre intercommunal par le Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres (Brigade Verte) à compter du 1^{er} juillet 2018 et pour une durée d'un an, renouvelable ;
- **DONNE** délégation au Maire pour la signature des pièces à intervenir.

5. ADMINISTRATION GENERALE

Départ de M. Laurent FLURI

5.1. APPROBATION NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLES COMMUNALES

2018-DCM-05-15-03

M. le Maire rend compte de la nécessité de préciser certains articles de l'actuelle convention de mise à disposition de salles communales, notamment en matière de bruits et respect du voisinage de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition de salles communales telle qu'annexée.

5.2. APPROBATION AVENANT n°1 A CONVENTION DE DEPOT COLLECTION SONTAG

2018-DCM-05-15-04

M. le Maire expose la nécessité d'actualiser la convention de dépôt de la collection de M. et Mme SONTAG à la Commune de Dannemarie, notamment l'article 12 « Droit de propriété et vente ».

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-CM-11-14-05 en date du 14 novembre 2017, portant approbation de la convention dite « de base » ;

Considérant les observations formulées au cours de la présentation de la convention de mise à disposition d'objets de la collection ;

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention modifiée à conclure avec le déposant pour la mise à disposition de la collection qui sera exposée au Mémorial de Haute-Alsace.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le document tel que présenté.
- **DONNE** la possibilité au Maire de procéder à des modifications mineures de la convention ne modifiant pas substantiellement cette dernière.

6. URBANISME

6.1. DROIT DE PREMPTION URBAIN

Après la présentation de M. Alexandre BERBETT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

- DA COSTA
- NUSSBAUMER
- NUSSBAUMER
- EBY
- SARL ALCA

6.2. AMENAGEMENT FONCIER (Remembrement) – POSITION DE LA COMMUNE

2018-DCM-05-15-05

M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue avec le service de l'Environnement et de l'Agriculture du Conseil départemental du Haut-Rhin, ainsi qu'avec le cabinet de géomètres-experts, en charge de la reprise du projet d'aménagement foncier de Dannemarie. Les grandes lignes des modifications à apporter depuis l'abandon du contournement routier ont été évoquées et pré-validées, sur la base des plans de l'ancien périmètre.

Considérant le souhait de M. le Maire d'avoir l'avis des conseillers quant aux modifications, mineures, à proposer à la commission communale d'aménagement foncier ;

Vu le plan du périmètre de l'étude d'aménagement de juin 2008 présenté aux conseillers et les propositions faites par M. le Maire :

- D'étendre ou d'intégrer dans le périmètre de remembrement, la partie entre le stade et le viaduc, ainsi que la partie après le Viaduc se situant entre celui-ci et la rue de Delle, constituant ainsi une réserve foncière pour la création, le cas échéant, d'une liaison entre la rue du Stade et la piste cyclable de Manspach et l'aménagement des terres agricoles ;
- De modifier, à la marge, le périmètre des sections 5 et 6 en limite des bans communaux de Ballersdorf et Altenach.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 17 voix pour et 1 abstention (M. Frédéric HUG – membre de la commission CCAF) :

APPROUVE les orientations proposées par M. le Maire selon plan présenté et descriptif ci-dessus.

7. DIVERS

7.1. INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire

- **Signature d'un marché public de service « Mémorial de Haute-Alsace : missions de CT et de SPS »**

Monsieur le Maire a signé un marché afin d'assurer les missions de contrôleur technique et de coordinateur sécurité et de protection de la santé pour le Mémorial de Haute-Alsace avec l'APAVE, pour un montant total de 21 372 € TTC.

- **Signature d'un marché public de service « Ancienne Mairie : missions de CT et de SPS »**

Monsieur le Maire a signé un marché afin d'assurer les missions de contrôleur technique et de coordinateur sécurité et de protection de la santé pour l'ancienne Mairie avec l'APAVE, pour un montant total de 5976 € TTC.

- **Signature d'un marché public de fourniture « Financement en crédit-bail d'un véhicule »**

Monsieur le Maire a signé un marché public pour le financement en crédit-bail d'un véhicule de type IVECO avec le CM-CIC pour un loyer mensuel de 645,20 € TTC sur une période de 60 mois.

- **Signature d'un marché public de service « Cartes d'achat »**

Monsieur le Maire a signé un marché public pour la fourniture de deux cartes d'achat pour une durée de deux ans avec le CM-CIC. La mise en place et l'accompagnement pour la durée du marché est de 600 € TTC, le coût de la cotisation est de 160 € TTC et le coût par opération est de 1,40 €.

- **Contentieux : LMS - Rue des Vosges**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une action en justice a été intentée contre la Société LMS. Après la réalisation de travaux de voirie Rue des Vosges, des désordres de structure de chaussée sont apparus en octobre 2014.

- **Contentieux : Association « Les Effronté-e-s » - Silhouettes féminines**

A l'occasion de l'année de la femme et suite aux décorations dites « silhouettes féminines » mises en place dans la Ville, l'Association « Les Effronté-e-s » a intenté une action en justice en référé contre la Commune. La Commune ayant obtenu gain de cause au Conseil d'Etat, ladite association a intenté une requête en annulation. La procédure est toujours en cours.

- **Plan de financement n°2 du projet « Mémorial de Haute-Alsace »**

Le coût total du Mémorial de Haute-Alsace étant antérieurement estimé à 1 399 445 € HT, Monsieur le Maire avait à nouveau sollicité des subventions. L'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Ministère des Armées, FNADT, DETR, Contrat de ruralité), la Région (Traitement et requalification de friches, Climaxion) et le PETR (Economies d'énergie) ont fait l'objet de demandes de subventions, pour un montant total de 1 099 000 € (78,53%). La Commune autofinçait le projet à hauteur de 300 445 € (21,47%).

7.2. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45

Dannemarie, le 17 mai 2018

Le Maire,
Paul MUMBACH



TABLEAU DES DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **BUDGET/FINANCES**
 - 3.1. [2018-DCM-05-15-01](#)
Approbation du nouveau plan de financement du Mémorial de Haute Alsace & avant-projet définitif (APD)
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1. [2018-DCM-05-15-02](#)
Approbation convention de mise à disposition d'un garde-champêtre par la Brigade Verte
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 5.1. [2018-DCM-05-15-03](#)
Approbation nouvelle convention de mise à disposition salles communales
 - 5.2. [2018-DCM-05-15-04](#)
Approbation nouvelle convention de dépôt collection Sontag
6. **URBANISME**
 - 6.1. Droit de préemption urbain
 - 6.2. [2018-DCM-05-15-05](#)
Aménagement Foncier (remembrement) – Position de la Commune
7. **DIVERS**
 - 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 7.2. Informations diverses.
 - 7.2.1. Compte-rendu des premières réunions de quartier